

Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **33 (1953)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

L'ouverture du marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille, le 10 février 1953, a fait naître un espoir dans le cœur des Européens.

Que six gouvernements (allemand, belge, français, hollandais, italien et luxembourgeois) consentent, dans un secteur-clé, à déléguer leurs compétences à une autorité supranationale, qu'ils fassent ainsi abandon de souveraineté et acceptent le risque de sacrifier certains intérêts nationaux immédiats pour assurer l'avenir de l'Europe, cela constitue déjà en soi-même un événement important.

Mais l'avenir est plus riche encore de promesses. M. Jean Monnet n'a-t-il pas déclaré, en commentant cet événement : « Notre communauté ouvre la voie à cette union indispensable à la renaissance de notre civilisation européenne et au maintien de la paix ? »

Ce langage n'est pas nouveau, certes, mais pour la première fois il s'appuie sur une réalité concrète : l'abolition des frontières, des droits de douane, des contingents, l'égalité des prix et des conditions de transport, autrement dit la création d'un marché unique de 155 millions d'habitants pour les deux produits de base de l'économie contemporaine.

Le marché commun n'est pas encore, il est vrai, un marché libre, mais nous n'en sommes encore qu'à la période transitoire, et peu à peu les mesures de sauvegarde destinées à éviter des réactions trop brutales sur les différentes économies nationales pourront être levées.

Le marché commun ne s'étend enfin qu'à six pays, mais la Suisse n'est-elle pas née d'une alliance entre 3, 5, 8, puis 13 cantons, et ses frontières actuelles ne constituaient-elles pas déjà le cadre d'une véritable entité politique avant même qu'existât la Confédération des 22 cantons ?

Peu à peu, l'Europe prend conscience d'elle-même et des possibilités que lui ouvrirait une économie de grand espace. Elle est encore loin du degré de liberté et d'unité qui caractérisait la période d'avant 1914, mais l'harmonisation d'économies malades ou convalescentes, toutes plus ou moins dirigées, ne peut être réalisée sans de profondes réformes institutionnelles.

Nous n'avons pas à traiter ici, malgré son étroite liaison avec l'économie, de l'aspect politique du problème (création, le 5 mai 1949, du Conseil de l'Europe ; le 30 mai 1952, de la Communauté européenne de défense ; le 10 septembre 1952, de l'Assemblée *ad hoc* chargée d'élaborer la constitution de la future Communauté politique européenne). Nous pensons cependant qu'en Suisse comme en France il faut être conscient de la rapidité avec laquelle évolue aujourd'hui la situation, de l'importance des décisions qui interviennent et qui transforment peu à peu, de façon radicale, les données du problème européen. Qui saisi, pour les générations futures, nous ne serons pas celle qui a vu naître l'Europe ? Qui sait si la date du 10 février 1953 ne sera pas considérée alors comme un tournant décisif ?

Personne ne peut le dire aujourd'hui, mais un fait est certain : les efforts persévérants qui sont tentés de tous côtés en vue de coordonner les ressources, les moyens de production, les débouchés, en un mot les économies diverses de l'Europe tendent tous à consolider la paix. La Suisse ne peut par conséquent y rester indifférente.

Chambre de commerce suisse en France